

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} du mois de Juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, J. Personnaz, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Aragon donné à P. Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi,

Le secrétariat a été assuré par : S. Pérou

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	20
Votants	21
Dont pouvoirs	01

N° 2021-46

SYANE - Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications- Route du Petit-Châble et du Moulin Beaumont/Présilly

Monsieur Christophe SEIFERT, adjoint à l'urbanisme, expose la délibération :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération route du Petit-Châble et du Moulin Présilly- Complément figurant sur le tableau annexe :

D'un montant global estimé à : 23 582.74 euros

Avec une participation financière communale s'élevant à : 10 465.82 euros

Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 707.00 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Beaumont :

- 1- APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
- 2- S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

2021-46

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement et sa répartition financière précitée,
- De s'engager à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 566.00 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux,
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- D'engager à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, les annuités d'amortissement de la participation estimative (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit 8 372.66 euros. Le règlement de la première annuité interviendra le 1^{er} janvier 2022 aux conditions fixées par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté. Le règlement du solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.
- De s'engager à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 8 373.00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire
A Beaumont le
Le maire,

